

# Orthographe

**Merci de m'indiquer s' on peu écrire "feue" ma mère ou s'il est uniquement possible d'écrire "feu" ma mère. Je précise que j'habite en Suisse.**

On va distinguer deux cas de l'accord de l'adjectif « feu(e) » :

- 1) Entre le déterminant et le nom : +accord -> la feue<sub>e</sub> reine; ma feue<sub>e</sub> mère.
- 2) Avant l'article, le possessif : - accord (invariable) -> feu la reine; feu mes oncles; feu ma mère.

Référence ID de l'article : #1014

Auteur : Kanstantsin

Dernière mise à jour : 2013-04-15 16:37